



POUVOIRS DE POLICE ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS

Objectifs de la formation

Apprendre à identifier les actions et les domaines d'interventions à risque pour les élus locaux et faire le point sur les dernières dispositions en matière de pouvoirs de police.

Mercredi 6 avril 2022

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : 6 heures

De 9h à 12h

De 14h à 17h

Méthode :

- Apports théoriques
- Participation active
- Document pédagogique remis aux participants

Programme

- **Pouvoirs de police du maire**
 - Administrative
 - Judiciaire
 - Générale
 - Spéciale
- **Transferts du pouvoir de police au Président de l'EPCI**
- **Les autres autorités détentrices d'un Pouvoir de Police**
- **Responsabilité civile**
- **Responsabilité financière et comptable**
- **Responsabilité pénale du Maire**
- **Infractions intentionnelles et non intentionnelles**
- **Comment éviter le risque pénal**

Intervenant : Claude REY

Directeur de l'Union des Maires de la Dordogne

UDM 24 Formations

UDM 24 - Maison des communes- Bld de Saltgourde – 24430 Marsac sur l'Isle

Tél : 05 53 02 87 35 - Fax : 05 53 08 69 65

contact@udm24.fr / www.maires-dordogne.fr